Intervention de Christian MAHUT Président du CCAS à l'assemblée générale de la FNASCE le 16 mars 2012 à Dourdan

Je vous apporte le salut fraternel du Comité Central d'Action Sociale (CCAS), qui vient d'être renouvelé le 7 février 2012 pour un mandat de trois années.

Les membres du CCAS m'ont élu pour présider cette instance, que je souhaite animer avec un esprit fédérateur et d'ouverture, pour développer une action sociale proche des préoccupations des agents de notre ministère, titulaires ou non, actifs ou retraités.

La plupart des Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS) sont en cours de renouvellement depuis le début de l'année dans l'ensemble des services du ministère et dans les Directions Départementales des Territoires.
Ils auront à mettre en œuvre la politique d'action sociale de notre ministère pour répondre aux besoins sociaux en termes de logement, de restauration, de petite enfance, de culture, de loisirs, de vacances, et apporter une solution aux difficultés de tous ceux et de toutes celles confronté(e)s aux accidents de la vie.

Aussi je m'approprierai volontiers le sens donné à sa mission par un président de CLAS suite à son élection :
« En tant que président de CLAS j'ai trouvé un équilibre et le pouvoir de défendre des valeurs sociales et humaines qui n'existent plus dans notre administration et, chaque jour de présence et d'aide apportée aux agents est une victoire sur notre avenir ! »

Cette mission, menée au quotidien, a pour but de tisser du lien social et de contribuer à l'épanouissement des agents, mais elle n'est possible que si tous les partenaires en charge de l'action sociale adhèrent à ces objectifs, dans un souci d'entraide, de partage et de solidarité.

Ces dernières années, les nombreuses restructurations ont bouleversé les organisations de travail, les périmètres des services, les identités et cultures professionnelles.
Ainsi les communautés de travail regroupent des agents d'origines diverses avec des acteurs associatifs et syndicaux différents, que l'administration a parfois tendance à mettre en concurrence.
Ne tombons pas dans le piège de la division et cherchons au contraire de nouveaux partenariats pour élargir le collectif et développer le lien social.

Le CCAS est, depuis son origine, étroitement lié à la FNASCE et au CGCV qui sont conventionnés par le ministère. La pérennité de ces deux associations historiques est une nécessité pour leurs permettre de poursuivre leurs missions sociales, culturelles, de loisirs, et de vacances, relayées par les associations locales affiliées.

Au niveau local et régional les ASCE ne sont plus seules et cohabitent avec d'autres associations issues des ministères de l'agriculture, de l'industrie et de l'ex-environnement.
Cela pose un problème de choix de représentation de ces associations au sein des CLAS, dans ces services et, il sera sans doute nécessaire d'adapter nos textes fondateurs pour permettre une représentation plus large des associations, sans les mettre en concurrence, notamment au sein des DDI.
Les CLAS en DDI devront évoluer pour obtenir une reconnaissance juridique au niveau interministériel.

S’agissant des CLAS des Directions Régionales de l’Environnement de l’Aménagement et du Logement (DREAL), qui sont des services du MEDDTL, les ASCE locales doivent pouvoir y prendre toute leur place, en faisant valoir leur reconnaissance par le ministère comme oeuvrant pour l’action sociale des personnels actifs et retraités du fait de leur affiliation à la FNASCE.

Il en est de même pour les CLAS interservices du MEDDTL ou pour les commissions régionales de concertation de l’action sociale (CRCAS).

Cette reconnaissance, il faut la faire partager au personnel à travers toute la richesse des actions et des activités réalisées par la FNASCE et ses ASCE, une campagne de communication et de renforcement des adhésions est peut-être nécessaire auprès des agents issus d’autres ministères.

Enfin nous devons œuvrer ensemble pour que les commissions régionales de concertation de l’action sociale (CRCAS) se mettent en place dans chaque région, et jouent réellement leur rôle de coordination et de dialogue de gestion pour une répartition équitable des crédits d’action sociale sur l’ensemble des services de la région, en évitant les dérives que nous avons connues en 2011.

Pour conclure mon intervention, je tiens à vous témoigner au nom du CCAS ma reconnaissance pour votre engagement associatif.

Votre action est complémentaire à celle de tous les acteurs de l’action sociale, elle est porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d’aide aux plus démunis, et contribue à améliorer la vie des agents actifs et retraités.

Merci de votre attention.